

La commercialisation des Matériels Forestiers de Reproduction (MFR) est soumise depuis 2003 à une réglementation européenne. Cette réglementation interdit la récolte de graines en dehors des matériels de base admis au registre national. La qualité des MFR soumis à la réglementation est certifiée par l'État qui garantit leur provenance : le propriétaire forestier doit exiger le document du fournisseur qui mentionne le pays, la catégorie réglementaire, la région de provenance, le nom du matériel de base. Pour le pin maritime, les sylviculteurs disposent aujourd'hui de 2 sources de graines.

GRAINES RÉCOLTÉES SUR DES PEUPEMENTS CLASSÉS

- > Les peuplements sont classés par le SeRFoB après une appréciation visuelle de leur qualité (sélection phénotypique) et un test génétique permettant de prouver et de garantir l'origine aquitaine.
- > Utilisation traditionnelle en semis direct à raison de 2,5 à 3 kg/ha.
- > 2 catégories de graines sont utilisables aujourd'hui :

Catégorie identifiée	Étiquette jaune	Peuplements "post mortem" (*) : peuplements classés au moment de la coupe rase et récoltés une seule fois avant leur radiation
Catégorie sélectionnée	Étiquette verte	Peuplements classés sur pied : plusieurs récoltes possibles (sélection phénotypique plus forte)

(*) Les récoltes post mortem sont autorisées jusqu'au 30 juin 2009 et la commercialisation des MFR qui en sont issus jusqu'au 30 juin 2011, date à laquelle sera interdite en France la vente de pin maritime en catégorie identifiée.

GRAINES RÉCOLTÉES DANS DES VERGERS À GRAINES : VARIÉTÉS AMÉLIORÉES

- > Les variétés améliorées sont produites dans des vergers à graines qui sont créés à chaque étape importante du programme d'amélioration génétique du pin maritime. Leur utilisation est essentiellement liée à l'itinéraire de reboisement par plantation. Les variétés actuelles ont été sélectionnées sur des critères d'adaptation à la station, de vigueur et de rectitude. De nouveaux critères (branchaison, qualité du bois, aspect sanitaire) sont aujourd'hui évalués dans les travaux de sélection menés par le Groupe Pin Maritime du Futur pour préparer les variétés de la quatrième génération.
- > Le réseau d'essais sur le terrain des vergers de première génération et les tests de descendance pour les vergers de deuxième génération, ont démontré la supériorité des variétés améliorées par comparaison aux peuplements classés :

VERGERS 1 ^{ère} génération	Catégorie testée étiquette bleue	Ces premiers vergers (Saint-Sardos, Sore, Cabanac, Lavercantière) installés entre 1962 et 1978 ne sont plus récoltés aujourd'hui.
VERGERS 2 ^{ème} génération	Catégorie qualifiée étiquette rose	La variété VF2 est produite dans 3 vergers polycross à pollinisation libre installés à partir de 1986 et entrés en production depuis 1998 : PPA-VG-005- Hourtin-VF2, PPA-VG-006 Mimizan-VF2, PPA-VG-007-Saint-Augustin-La Coubre-VF2
VERGERS 3 ^{ème} génération		Environ 150 hectares de vergers installés entre 2003 et 2007. Deux nouvelles variétés ont été proposées par le GIS Pin Maritime du Futur pour augmenter le gain génétique : <ul style="list-style-type: none"> • variété landaise VF3 : entrée en production prévue vers 2011, • variété Lande x Corse LC2 : produite dès 2008 dans le verger de parents de familles PPA-VG-008 - Beychac-LCE (étiquette rose).

- > + 15 % de gains réalisés sur le volume et la rectitude pour la première génération de vergers,
- > + 30 % de gains espérés en deuxième génération sur les mêmes critères.

Ces gains s'expriment quels que soient la station ou l'itinéraire sylvicole : les variétés de vergers sont dans tous les cas plus performantes en volume, en rectitude, et en nombre d'arbres d'avenir mais le gain est d'autant plus fort que la station est fertile et que la sylviculture est adaptée.

Les gains de croissance permettent de diminuer l'âge de la coupe rase et donc de réduire le temps d'exposition aux aléas climatiques et d'augmenter la rentabilité.

Les gains en rectitude, permettent l'amélioration du rendement au sciage et du rendement papetier (grâce à la diminution du taux de bois de compression).

- > Utilisation majoritaire par les pépiniéristes pour la production de plants. Possibilité d'utilisation en semis direct basse densité : 750 à 1 000 g/ha.

Le **gain génétique** mesure le progrès du matériel issu des programmes d'amélioration par rapport au témoin non amélioré (peuplements classés).

Le gain est **réalisé** quand il est observé directement sur le terrain et mesuré pour chaque caractère (circonférence, hauteur, volume, rectitude basale, arbres d'avenir) par la différence entre les performances des peuplements issus des graines améliorées et celles d'un peuplement témoin non amélioré poussant dans les mêmes conditions.

Ce **gain réalisé** mesuré sur le terrain, n'est pas connu avant au moins 10 ans après l'entrée en production d'un verger. Mais un **gain génétique espéré** peut être estimé par des calculs statistiques basés sur les théories de la génétique. Ce calcul permet de donner une estimation des performances d'une variété avant même que le verger ne soit installé.